



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

Objet : S.D.E.H.G – Remplacement du mât supportant le PL 651

Délibération n° 2026.09.17.135

Rapporteur : Georges DENEUVILLE

Monsieur Deneuville, Maire de Launaguet, informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 12 juin 2025 concernant le Remplacement du mât supportant le PL 651 suite à un rapport de non réparabilité – référencé : 11 BV 110, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Remplacement du mât supportant le PL 651

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

▪ TVA (récupérée par le SDEHG)	322 €
▪ Part SDEHG	818 €
▪ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	910 €
TOTAL	2 050 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter le remplacement du mât supportant le PL 651 tel que présenté ci-dessus, et d'autoriser M. le Maire à engager les frais relatifs à cette opération.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent le remplacement du mât supportant le PL 651 tel que présenté ci-dessus,
- Autorisent M. le Maire à engager les frais relatifs à cette opération.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Sylvie IZQUIERDO
Secrétaire de séance,

Georges DENEUVILLE
Maire,

Membres en exercice : 29
Membres présents : 20
Absents excusés Représentés : 8
Absent : 1

Date convocation
10 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- 1 OCT. 2026
- 5 OCT. 2026

Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Bénédicte NAVARRO, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD.

Étaient excusés représentés : Guy BUSIDAN (pouvoir à M. CHERIF), Marie MAILLARD (pouvoir à S. IZQUIERDO), Mikaël LAURI (pouvoir à G. DENEUVILLE), Laurent BATTALIA (pouvoir à C. JAMMY), Donatien VARON (pouvoir à A. DELPY), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Mélanie BRANCO (pouvoir à S. HADDAD), Nadia MENECEUR (pouvoir à P. RENARD).

Absente : Sylvie OURGAUD

Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO